

*Impôt sur le revenu—Loi*

pour donner à tous les Canadiens les moyens de réaliser ensemble les succès économiques qui sont maintenant à notre portée et à la dimension de la nation canadienne.

● (1550)

*[Traduction]*

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, j'aimerais bien que le député nous dise en quoi ce projet de loi réduira les impôts. Je lui rappelle que le crédit d'impôt fédéral, qui est de \$200 à l'heure actuelle, sera réduit automatiquement à compter de 1984 pour disparaître tout à fait à la fin de 1986. C'est quand même une bonne augmentation fiscale. J'aimerais qu'il consulte l'article 63 du projet de loi. Et il pourrait en profiter aussi pour voir ce qu'il en est du blocage des allocations familiales. On peut déduire actuellement jusqu'à \$710 par année pour les enfants à charge. Et même si nous savons bien que l'inflation va se poursuivre à cause de la politique économique du gouvernement, on bloque ces \$710 qui ne sont plus indexés.

J'aimerais qu'il nous explique comment on aide les plus démunis. Il sait bien qu'on a porté le crédit d'impôt pour enfants à \$343, mais que cette hausse est assujettie à un mécanisme d'indexation. En effet, le crédit d'impôt lui-même est indexé, mais pas la somme d'argent qui permet à une personne de le réclamer. Cette somme d'argent, le revenu, est bloquée à \$26,350. Au bout du compte, il s'agit d'une très forte hausse des impôts. Le député aimerait peut-être rétablir les faits.

*[Français]*

**M. Loiseau:** Monsieur le Président, non, la question de mon honorable collègue me permet simplement de redire et d'appuyer à nouveau ce que j'ai déjà dit. Il fait une certaine distorsion dans les dates. Il existe effectivement une réduction d'impôt en 1983, et il est vrai qu'il devra y avoir des augmentations fiscales à la fin de 1984. Mais en ce qui a trait à l'année 1983, il y a effectivement une diminution des impôts, et mon honorable collègue le sait. Et tout cela, sans compter certaines mesures spéciales, que ce soit celles relatives aux frais relatifs à un emploi ou encore à ceux qui ont trait à la garde d'enfants, tout cela amène finalement un bon nombre de Canadiens à voir leur compte d'impôt non augmenté et même diminué dans certains cas. Mon honorable collègue le reconnaîtra, j'en suis certain.

*[Traduction]*

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, j'avais du mal à m'imaginer comment certains Canadiens allaient obtenir d'importantes déductions d'impôt grâce à ce projet de loi. Le député sait bien que ceux qui pourront acheter des actions spéciales de relance économique sur le marché grâce au crédit d'impôt vont en profiter. Ceux qui achètent des actions dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques vont pouvoir obtenir un crédit d'impôt de 50 p. 100. C'est passablement intéressant. Mais comment une entreprise qui ferait pareil investissement pourrait-elle en profiter? Le député a fait remarquer que lorsque'une petite entreprise investissait de l'argent, il y avait moyen de récupérer 40 p. 100 de l'investissement en crédits d'impôt. Mais si une entreprise émet des actions pour le montant du crédit d'impôt à l'investissement, c'est l'acheteur qui se procure ces actions qui obtient tout le crédit d'impôt. Le député trouve-t-il cela juste et pourrait-il nous dire ce que nous devrions faire?

*[Français]*

**M. Loiseau:** Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue ne veut pas suivre pour ainsi dire toutes les données qui nous proviennent d'organismes spécialisés comme l'OCDE qui disait encore récemment que le problème auquel fera face le Canada sera probablement un problème d'équité, dès la fin de 1984, lorsque les investissements du secteur privé reprendront. Donc, par le biais de ces mesures fiscales qui permettent finalement à des épargnants comme mon collègue qui, je le sais, est un contribuable qui fait souvent affaires avec le marché boursier, il doit y avoir des stimulants pour qu'on puisse justement canaliser les épargnes des Canadiens qui bénéficient du taux le plus élevé à peu près de tous les pays industrialisés en ce qui concerne le capital-actions de sociétés. Lorsque le député me demande comment cela peut aider une société comme telle et qu'il semble se préoccuper du fait qu'on aide l'actionnaire et non pas la société comme telle, si l'on veut aider la société et lui permettre d'obtenir tout le capital-actions, le capital de risque dont elle a besoin, il faut mettre à la disposition des épargnants des stimulants pour qu'ils deviennent des détenteurs d'actions.

*[Traduction]*

**M. Fisher:** Monsieur le Président, dans son discours, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a délibérément omis deux points intéressants. D'abord, plus les entreprises seront prospères, plus elles créeront d'emplois. Cela fait rire le député. De toute évidence, pour lui la création d'emplois est une plaisanterie. Cependant, comme l'a signalé mon collègue, beaucoup d'entreprises canadiennes ont besoin de capital-actions. Il faut que les entreprises cessent d'emprunter et émettent des actions, de sorte qu'elles paieront des dividendes au lieu d'un intérêt non productif.

● (1600)

En second lieu, le député devrait reconnaître et admettre que les abattements fiscaux prévus dans le budget ont été favorablement accueillis par les entreprises même qui, à son dire, n'ont pas besoin d'être aidées. Les petites entreprises, les entreprises en expansion, celles qui doivent éponger des pertes ont clairement demandé au gouvernement de poursuivre ce qu'il avait commencé.

Et j'ajoute au sujet de ce que le député a dit concernant les traitements de faveur, qu'il serait peut-être utile de réserver ses commentaires. Je voudrais que mon collègue de ce côté-ci nous en dise davantage s'il le veut bien.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, on s'étonne qu'il soit avantageux pour une entreprise de se voir rembourser 40 p. 100 de ses crédits d'impôt. C'est bien beau, mais nous allons permettre à un investisseur de toucher 100 p. 100 de ce crédit d'impôt. L'entreprise n'aura droit qu'à 40 p. 100 mais l'investisseur pourra empocher toute la somme, et cela devrait aider l'entreprise. Cela favorise sûrement le gros investisseur et l'investisseur passif. Cela favorise sûrement les amis du gouvernement.

Je voudrais aborder une autre question à laquelle je m'intéresse et je voudrais connaître la position du député. Le régime enregistré d'épargne-logement permet de retirer l'argent déposé pour acheter des meubles, mais cela doit être fait avant le 31 décembre prochain. Si l'argent n'est pas dépensé le 31 décembre, la disposition de la loi ne s'applique plus. Étant